

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 8 décembre 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :**

Madame Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Madame Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Sont également présentes, mesdames Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière et Sophie Dionne, directrice-générale adjointe.

\*\*\*\*\*

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**366-12-2020**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

### **MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ORDRE DU JOUR – 8 DÉCEMBRE 2020 – 19 h**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
  - 03.01 Séance ordinaire du 10 novembre 2020
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2020
  - 04.02 Registre des comptes à payer au 8 décembre 2020
  - 04.03 Registre des salaires du 1<sup>er</sup> au 28 novembre 2020
  - 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

- 04.05 Calendrier - Séance du conseil 2021
- 04.06 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 04.07 Paiement des comptes à payer 2020
- 04.08 Adoption du budget 2021 – 21 décembre 2020 – 19 h
- 04.09 Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
- 04.10 Union des municipalités du Québec – Renouvellement d'adhésion
- 04.11 Décision de la Commission municipale du Québec – Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf
- 04.12 Comité d'embellissement
- 04.13 Covid-19 – Fermeture du bureau municipal du 20/12/2020 au 08/01/2021
- 04.14 Vente de la souffleuse White
  
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  
- 06. TRANSPORT
  
- 06.01 Demande de remboursement pour les travaux sur les chemins municipaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- 06.02 Ministère des Transports du Québec – Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation
- 06.03 Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle – Appel d'offres regroupé – laboratoire et surveillance
- 06.04 Achat d'une sableuse Meyer pour le camion Dodge
  
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
  
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  
- 09. LOISIRS
  
- 09.01 Paiement d'un montant de 300 \$ à la Ferme Stephanic S.E.N.C. - Droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur ses terres privées
- 09.02 Statistiques 2020 de fréquentation du parc Le Petit Égaré
  
- 10. CULTURE
  
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
  
- 11.01 Statistiques 2020 de lavage d'embarcations
  
- 12. AVIS DE MOTION
  
- 12.01 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 366-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 120 675\$ pour des travaux de réfection du chemin Léonard
- 12.02 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 367-2020 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants, abrogeant le règlement numéro 218-2003 concernant la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables
- 12.03 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 368-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

12.04 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 369-2020 encadrant l'usage du cannabis

13. RÈGLEMENTS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

en y ajoutant le point 09.03 soit :

Patinoire municipale et prévention de la Covid-19.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

367-12-2020

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

368-12-2020

**Registre des comptes à payer au 30 novembre 2020**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 NOVEMBRE 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L2000566			48 147,75 \$
L2000567			47 138,00 \$
P2000568			30,00 \$
M2000569	À	M2000572	8 876,89 \$
C2000573			1 087,12 \$
P2000574	À	P2000576	2 271,28 \$
P2000577			504,35 \$
C2000578	À	C2000585	5 181,18 \$
L2000586	À	L2000591	11 685,87 \$
P2000592	À	P2000608	34 668,87 \$
<b>TOTAL</b>			<b>159 591,31 \$</b>

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

369-12-2020

#### Registre des comptes à payer au 8 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 8 DÉCEMBRE 2020			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2000609			2 142,81 \$
L2000610	À	L2000615	1 100,89 \$
L2000616			315,26 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 558,96 \$</b>

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

370-12-2020

#### Registre des salaires du 1<sup>er</sup> au 28 novembre 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 1<sup>e</sup> au 28 novembre 2020, totalisant 32 357.08 \$ Chèques numéro : D2000397 à D2000432.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

371-12-2020

### **Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES BONS DE COMMANDE</b>			
<b>DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2020</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
ENB2000147			204,71 \$
ENB2000189			461,94 \$
ENB2000233	À	ENB2000249	4 053,76 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 720,41 \$</b>

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

372-12-2020

### **Calendrier - Séance du conseil 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront :

 <b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2021</b>			
<b>Endroit : Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf</b>			
<b>JOUR</b>	<b>DATE</b>	<b>MOIS</b>	<b>HEURE</b>
Mardi	19	Janvier	19 h
Mardi	9	Février	19 h
Mardi	9	Mars	19 h
Mardi	13	Avril	19 h
Mardi	11	Mai	19 h
Mardi	8	Juin	19 h
Mardi	13	Juillet	19 h
Mardi	10	Août	19 h
Mardi	14	Septembre	19 h
Mardi	5	Octobre	19 h
Mardi	16	Novembre	19 h
Mardi	14	Décembre	19 h

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**373-12-2020**

**Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, la déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Pierre Métras, Danielle Caron, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Dolembreux.

Que le relevé de la secrétaire-trésorière identifiant les élus qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit envoyé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**374-12-2020**

**Paiement des comptes à payer 2020**

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les factures de la fin décembre 2020 devront de préférence être réglées en décembre 2020 afin de faciliter la fermeture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2020 et que cette liste de comptes soit présentée à la séance de janvier 2021 pour approbation.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**375-12-2020**

**Adoption du budget 2021 – 21 décembre 2020 – 19 h**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2021 se tienne le lundi 21 décembre 2020 à 19 heures. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

**ADOPTÉE**

376-12-2020

**Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil**

CONSIDÉRANT que le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (art. 6, al. 4 Loi sur l'éthique);

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les dons, marques d'hospitalité et autres avantages qui doivent être déclarés sont ceux :

- qui ne sont pas de nature purement privée ou visés par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 (qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité); et
- dont la valeur excède la valeur fixée au Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par la municipalité (laquelle ne peut excéder 200 \$) (art. 6, al. 2 Loi sur l'éthique).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la déclaration de la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 8 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

377-12-2020

**Union des municipalités du Québec – Renouvellement d'adhésion**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour une contribution pour l'année 2021 de 114,98\$ taxes incluses. Payable avant le 15 mars 2021.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Décision de la Commission municipale du Québec – Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf**

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf a déposé à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 215-215A, rue Principale à Lac-du-Cerf (juillet 2020);

CONSIDÉRANT que la Commission devait consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance et que la municipalité devait donner son avis dans les 90 jours du dépôt de la demande de la Commission, à défaut de quoi le déroulement de l'instance pouvait se poursuivre malgré l'absence de l'opinion de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'opinion de la Municipalité de Lac-du-Cerf devait se formuler selon ces choix : favorable, défavorable ou s'en remettre à la décision de la Commission;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

- L'immeuble demeure exempté des taxes foncières tant qu'il est inscrit au nom de l'organisme au rôle d'évaluation de la municipalité et que la Commission n'a pas rendu sa décision lors de la révision périodique;
- L'établissement d'entreprise demeure exempté de la taxe d'affaires tant qu'il doit payer cette taxe et que la Commission n'a pas rendu sa décision lors de la révision périodique;
- La Commission doit réviser l'exemption des taxes foncières tous les 9 ans et l'exemption de la taxe d'affaires tous les 5 ans. L'exemption demeure valable jusqu'à la décision de la Commission.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par la résolution 266-09-2020, s'en remettait à la décision de la Commission municipale du Québec pour la demande d'exemption de taxes des Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf pour l'immeuble situé au 215-215A, rue Principale à Lac-du-Cerf

ET

qu'advenant la tenue d'une audience par la Commission, la Municipalité ne souhaitait pas être présente.

CONSIDÉRANT la réception de la décision de la Commission municipale du Québec rendue en date du 26 novembre 2020 (CMQ-67383-001) accordant une reconnaissance à l'organisme Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf aux fins d'exemption de taxes foncières, à l'égard de l'immeuble situé au 215-215A, rue Principale sur le territoire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, pour l'utilisation qu'elle en fait et fixant au 30 octobre 2019 l'entrée en vigueur de ladite reconnaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une exemption de taxes à l'organisme Les Promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf pour l'immeuble situé au 215-215A, rue Principale à Lac-du-Cerf, et ce rétroactivement au 30 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

379-12-2020

**Comité d’embellissement**

CONSIDÉRANT le désistement du conseiller Pierre Métras au sein du Comité d’embellissement;

CONSIDÉRANT que la conseillère Caroline Huot émet le souhait d’intégrer ledit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l’unanimité des conseillers présents de nommer la conseillère Caroline Huot en remplacement du conseiller Pierre Métras au sein du Comité d’embellissement, et ce séance tenante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

380-12-2020

**Covid-19 – Fermeture du bureau municipal du 20/12/2020 au 08/01/2021**

CONSIDÉRANT les recommandations de la Santé publique concernant la prévention de la Covid-19 pour la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, du 20 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclusivement.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

381-12-2020

**Vente de la souffleuse White**

CONSIDÉRANT l’offre d’achat reçue d’un citoyen pour l’achat de la souffleuse désuète White;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l’unanimité des conseillers présents de vendre ladite souffleuse de gré à gré au montant de 250.00 \$ à Monsieur Jude Gareau.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT**

382-12-2020

**Demande de remboursement pour les travaux sur les chemins municipaux dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale – volet projet particulier d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Pierre Métras appuyée par la conseillère Danielle Caron, il est maintenant résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf approuve les dépenses d'un montant de 35 584.09 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Une copie du rapport des travaux exécutés est jointe à la résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

383-11-2020

**Ministère des Transports du Québec – Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Lac-du-Cerf, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi

que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (Km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin de la Baie Laplante	1,1	Bois	296
Chemin Dicaire	1,6	Bois	296
Chemin Saint-Louis	2	Bois	296

POUR CES MOTIFS,  
sur une proposition du conseiller Raymond Brazeau  
appuyée par le conseiller Pierre Métras  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 4.7 km.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

384-12-2020

**Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle – Appel d'offres regroupé – laboratoire et surveillance**

ATTENDU que la municipalité participe au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que, pour l'année 2021, la municipalité prévoit mettre en chantier 3 projets qui requièrent une surveillance de chantier ainsi qu'un contrôle des matériaux;

ATTENDU que la MRC a proposé aux municipalités participant au service d'ingénierie et ayant des projets à mettre en chantier en 2021 de se regrouper afin de lancer un appel d'offres pour obtenir les services d'une firme d'ingénierie pour de la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 934.1 du Code municipal du Québec des municipalités peuvent s'unir pour obtenir des services et déterminer les modalités de cette union;

ATTENDU les documents préliminaires d'appel d'offres préparés par la MRC, incluant l'énoncé des besoins spécifiques de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité participe à un appel d'offres public regroupé afin d'obtenir les services d'une firme en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux

et que le processus de cet appel d'offres soit conduit par la MRC d'Antoine-Labelle et assujetti à son règlement sur la gestion contractuelle.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents que les offres reçues soient évaluées en vertu du système de pondération et d'évaluation prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et que le comité de sélection soit composé de trois membres nommés par la directrice générale de la MRC, dont un représentant des municipalités participantes.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**385-12-2020**

**Achat d'une sableuse Meyer pour le camion Dodge**

CONSIDÉRANT l'achat d'une camion Dodge 2016 avec équipement de déneigement entériné par la résolution 353-11-2020;

CONSIDÉRANT le besoin d'équiper ce genre de véhicule d'une sableuse pour l'entretien hivernal des chemins sur le territoire de la Municipalité de Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT la soumission 1478 reçue le 2 décembre 2020 d'Atelier d'Usinage Mont-Laurier inc. pour l'achat d'une sableuse pour le camion Dodge RAM 2500 SLT 2016, comme suit :

Sableuse Meyer acier 8' 2 verges moteur 2019 – balance de garantie 1 an	6 600.00 \$
Sableuse Meyer acier 8' 2 verges moteur Neuve 2020	9 287.00 \$

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat rapidement en raison de la forte demande pour ce genre d'équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de la sableuse Meyer acier 8' 2 verges moteur 2019 avec balance de garantie d'un an, au montant de 6 600 \$ plus les taxes applicables chez Atelier d'Usinage Mont-Laurier inc. et d'autoriser Madame Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à l'achat de l'équipement, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf;

ET

d'autoriser l'achat au fonds 23-040-00-725-01.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**LOISIRS**

**386-12-2020**

**Paiement d'un montant de 300 \$ à la Ferme Stephanic S.E.N.C. - Droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur ses terres privées**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un **montant de 300 \$** à la Ferme Stephanic S.E.N.C. pour un droit de passage pour l'accès d'un sentier de motoneige sur ses terres privées.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 décembre 2020

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**387-12-2020**

**Statistiques 2020 de fréquentation du parc Le Petit Égaré**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques de fréquentation du parc Le Petit Égaré pour l'année 2020.

Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**388-12-2020**

**Patinoire municipale et prévention de la Covid-19**

CONSIDÉRANT les directives émises par le Gouvernement du Québec concernant la prévention de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'adopter des mesures préventives afin de protéger sa population, ainsi que son personnel contre sa possible propagation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la patinoire municipale située au 11, rue Émard, mais de fermer le chalet des patineurs, ainsi que la toilette extérieure.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**CULTURE**

**LACS ET ENVIRONNEMENT**

**389-12-2020**

**Statistiques pour le lavage d'embarcations pour l'année 2020**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport relativement aux statistiques pour le lavage d'embarcations pour l'année 2020.

Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

**390-12-2020**

**Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 366-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 120 675\$ pour des travaux de réfection du chemin Léonard**

Le conseiller Raymond Brazeau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 366-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 120 675 \$ \$ pour des travaux de réfection du chemin Léonard;
- dépose le projet du règlement numéro 366-2020 intitulé : Projet de règlement numéro 366-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 120 675 \$ pour des travaux de réfection du chemin Léonard.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une copie dudit règlement est mise à la disposition des contribuables présents afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

391-12-2020

**Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 367-2020 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants abrogeant le règlement 218-2003 concernant la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 367-2020 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants abrogeant le règlement 218-2003 concernant la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une copie dudit règlement est mise à la disposition des contribuables présents afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

392-12-2020

**Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 368-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Robert Dolembreux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 368-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une copie dudit règlement est mise à la disposition des contribuables présents afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

393-12-2020

**Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 369-2020 encadrant l'usage du cannabis**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Caroline Huot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 369-2020 encadrant l'usage du cannabis.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une copie dudit règlement est mise à la disposition des contribuables présents afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **RÈGLEMENTS**

### **VARIA**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

**394-12-2020**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

Il est 19 h 34.

**ADOPTÉE**

Danielle Ouimet  
mairesse

Jacinthe Valiquette  
directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Danielle Ouimet  
Mairesse